

CATALOGUE FORMATIONS



MANAGEMENT DES RISQUES

RISQUES CHIMIQUES

RISQUES EXPLOSIFS

RISQUES INCENDIE

RISQUES ÉLECTRIQUES

RISQUES AMIANTE

APPAREILS DE LEVAGE

TRAVAUX EN HAUTEUR

SAUVETEUR SECOURISTE

2026



ÉDITO

Étape incontournable de chaque rentrée, la parution du catalogue de formation d'ES2 Management est, pour notre équipe, l'occasion de vous présenter toutes nos différentes offres avec pour objectif le développement de la culture de la sécurité au sein de votre entreprise.

La santé et la sécurité des salariés sont des composantes majeures du management des entreprises, combiné à une prise en compte de plus en plus nécessaire de l'environnement. La démarche de prévention s'inscrit ainsi comme un élément clé de la stratégie d'une entreprise voulant assurer sa pérennité dans un cadre du développement durable. La mise en place de mesures de prévention des risques professionnels est par ailleurs encadrée par la réglementation du travail. L'employeur est dans l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs. L'un des outils à sa disposition est la formation professionnelle. Les formations proposées par ES2 Management permettent à l'employeur de remplir ses obligations en matière de maîtrise des risques liés à l'environnement de travail.

Le management des risques doit être ainsi envisagé dans une perspective large tant du point de vue stratégique qu'opérationnel car toute entreprise fait face à des risques de plus en plus nombreux et difficiles à maîtriser. Le point de départ de la démarche consiste à identifier, analyser et classer les risques. Le document unique permet alors de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions à la fois techniques, humaines et organisationnelles.

Fort de son expérience dans le conseil et la formation des cadres et dirigeants ES2 Management accompagne votre entreprise dans une démarche

globale de prévention des risques en vous aidant à structurer votre démarche et en veillant également à l'implication de chacun. En effet, sur les chantiers ou au cours des déplacements, les bons gestes, les bonnes habitudes font partie intégrante des procédures jusqu'à devenir des réflexes en termes de prévention des risques. Ainsi, c'est au travers des exigences réglementaires que la mise en place de bonnes pratiques s'acquière, grâce notamment à des outils qui vont permettre de bien identifier le contexte et les risques liés à l'Environnement, la Santé et la Sécurité puis de mettre en place un système qui permettra sa gestion au quotidien sans pénaliser les exigences de la performance de l'entreprise.

Ce catalogue traduit aussi la volonté de notre société de répondre toujours mieux à vos préoccupations. C'est pourquoi nous continuons à élargir nos collaborations avec des centres de formation référents pour la constitution d'un réseau de premier plan dans la maîtrise des risques. Avec plus de 30 stages dédiés à la prévention des risques, notre offre de formation a donc vocation à vous accompagner dans le développement de votre culture sécurité, que vous souhaitiez consolider ou acquérir de nouvelles connaissances, vous former sur votre lieu de travail ou dans nos locaux, nous vous invitons à présent à découvrir ce catalogue et à nous contacter pour mettre en place les conditions pratiques de votre prochaine formation.

Votre participation fidèle constitue notre meilleur encouragement pour vous offrir, chaque année, une offre pertinente et un gage pour, qu'en ensemble, nous poursuivions notre contribution au développement de la culture sécurité.

Espérant vous retrouver très prochainement au cours de nos formations ...

Sylvie Nakache

Responsable Formations et Développement



SOMMAIRE





MANAGEMENT DES RISQUES

7 - 11

Évaluation des risques professionnels – Document Unique
Management de la Santé et de la Sécurité en Entreprise
Manager la Prévention en Entreprise : Acteurs et Réglementation
MP et AT : Maitriser la Réglementation et gérer efficacement ses Coûts

RISQUES CHIMIQUES ET EXPLOSIFS

12 - 17

GIES niveau 1
GIES niveau 2
Atex 0
Atex 1
Atex 2

RISQUES INCENDIE

18 - 19

Équipier de Première Intervention
Port de l'A.R.I.

RISQUES ELECTRIQUE

20 - 27

Habilitation H0 B0
Recyclage habilitation H0 B0
Habilitation B1 H2 BR BC
Habilitation BS
Habilitation H1 H2
Recyclage habilitation B1 B2 BS BR BC

RISQUES AMIANTE

28 - 29

Formation Amiante Opérateur
Formation Amiante Encadrement

RISQUES UTILISATION APPAREILS DE LEVAGE

30 - 35

Conduite Pont Roulant
Elingage courant et Complèxe
Conduite Chariot Automoteur
Conduite Grue Auxiliaire
Conduite Plateforme Élévatrice Mobile

RISQUES TRAVAUX EN HAUTEUR

36 - 41

Travail en Hauteur
Port du Harnais de Sécurité
Réception Conformité Echafaudage
Montage Démontage Echafaudage
Utilisation Échafaudage Fixe

SECOURISME

42 - 43

Formation SST Initiale
Formation MAC SST

Fiches détaillées

Des formations



Management des Risques

MNG012	Évaluation des risques professionnels - Document Unique	8
MNG013	Management de la Santé et de la Sécurité en Entreprise	9
MNG014	Manager la Prévention en Entreprise : Acteurs et Réglementation	10
MNG015	MP et AT : Maîtriser la Réglementation et gérer efficacement ses Coûts	11

Le management des risques doit être envisager dans une perspective large tant du point de vue stratégique qu'opérationnel car toute entreprise fait face à des risques de plus en plus nombreux et difficiles à maîtriser. Le point de départ de la démarche consiste à identifier, analyser et classer les risques. Le document unique permet alors de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions à la fois techniques, humaines et organisationnelles.

Le document unique : une obligation

La prévention des risques dans l'entreprise est strictement encadrée par la loi du 31/12/91. Cette loi impose à tout employeur de procéder à l'évaluation des risques auxquels est exposée son entreprise. Le décret du 5 Novembre 2001 va encore plus loin puisque toute entreprise qui est dans l'impossibilité de produire l'inventaire des risques sur un document unique est passible d'une contravention de classe 5 (1 524 €). Seuls le BTP, l'agro-alimentaire ou encore le secteur industriel ont élaboré depuis plusieurs années des documents d'analyses de risques.

L'évolution de la législation et la réglementation de la demande sociale contraignent l'entreprise à relever le défi permanent que représente la prévention des risques pour la santé et la sécurité au poste de travail et ce, quels que soient la nature et le niveau du risque auquel elle est confrontée.

L'évaluation des risques

Puisqu'il n'existe pas modalités techniques pour pratiquer une évaluation des risques de l'entreprise, les pouvoirs publics ont édité la circulaire DRT N° 6 du 18 avril 2002 qui vise à fournir des éléments de droit et des méthodes afin de faciliter la rédaction de ce dossier. L'obligation de produire ce document fait partie de la démarche de prévention qui incombe à tout employeur mais vise également à faciliter la mise en place de mesures de prévention des risques au sein même des entreprises.





Evaluation des risques professionnels

Documents unique

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Loi du 31 décembre 1991
Décret du 05 novembre 2001
Circulaire du 18 avril 2002

OBJECTIFS :

- Élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, obligatoire en entreprise.
- Maîtriser la méthodologie pour identifier les risques professionnels associés aux diverses activités.
- Construction d'une grille d'évaluation pour construire son plan d'action.

PUBLIC/PREREQUIS :

Gérant d'entreprise, directeur, responsable des ressources humaines, chargé de mission en sécurité.

DURÉE : 2 jours

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 8 personnes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Power Point.
- Travail en sous groupes.
- Exercices.
- Retour d'expérience.
- Livrets pédagogiques.

FORMATEUR:

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels.

TRAVAUX PRATIQUES :

- Recenser les acteurs incontournables de sa société et leurs responsabilités.
- Identification et cotation des risques d'une entreprise type, restitution et consolidation du concept.
- Formalisation du document unique de l'entreprise type, élaboration du plan d'action, restitution et consolidation.
- Faire évoluer son document unique vers une démarche globale SST, restitution.

PROGRAMME

1. Pourquoi évaluer les risques professionnels?

- Définir la notion de risques professionnels.
- Connaître le cadre réglementaire.
- Déterminer les enjeux économique et social.
- Identifier les responsabilités du chef d'entreprise.
- Recenser les acteurs incontournables en matière de sécurité et santé.

2. Méthodologie d'évaluation des risques

- Identifier les typologies de risques.
- Préparer la démarche d'évaluation des risques professionnels.
- Réaliser un état des lieux.
- Planifier la démarche.
- Définir les responsabilités au sein de l'entreprise.
- Déterminer les risques.
- Evaluer les conséquences à partir d'une grille de cotation.
- Hiérarchiser les risques.
- Proposer des actions de prévention.
- Structurer et suivre le plan d'action, évaluer son efficacité.
- Communiquer sur la démarche et ancrer la sécurité au quotidien.

3. Constitution du document unique

- Structurer et rédiger le document obligatoire d'évaluation des risques professionnels.
- Gérer le document unique en matière de diffusion.
- Suivre les évolutions consécutives aux activités et structures de l'entreprise.
- Enregistrer le suivi et les résultats des plans d'actions.
- Mettre en place des bonnes pratiques.
- S'améliorer avec le retour d'expérience.

4. Du document unique au Système de management SST (santé, sécurité au travail)

- Intégrer la gestion de la santé et la sécurité au travail dans toutes les fonctions de l'entreprise.
- Harmoniser la politique santé/sécurité avec les autres politiques de l'entreprise.
- Rédiger l'engagement du chef d'entreprise.
- Développer l'autonomie en matière de prévention.
- Définir les étapes pour migrer du document unique vers le système de management SST.



Management de la Santé et de la Sécurité En Entreprise.

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Code du travail OHSAS 18001

OBJECTIFS :

- Acquérir les connaissances indispensables pour mener à bien sa mission de responsable santé sécurité.
- Comprendre et intégrer les grands principes de la réglementation liées à la santé sécurité au travail.
- Comprendre et mettre en œuvre les grands principes de management de la santé sécurité au travail sur la base de référentiels type OHSAS 18001.
- Intégrer, déployer et mettre en œuvre les objectifs d'amélioration en matière de santé sécurité au travail dans le management global de l'entreprise.
- Être source de propositions pour conduire une démarche de prévention visant à la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles.

PUBLIC/PREREQUIS :

- Responsable Santé-Sécurité nouvellement nommé.
- Responsable Santé Sécurité en fonction désirant confronter ses pratiques.
- Manager opérationnel devant prendre en charge la fonction Santé-Sécurité.

DURÉE : 3 jours

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Un groupe de 10 personnes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Démonstrations.
- Exposés.
- Retour d'expériences.
- Livrets pédagogiques.

FORMATEUR:

Formateur spécialisé dans la prévention des risques.

PROGRAMME

1. Le Responsable SST, les enjeux de la fonction :

- Préciser ses missions.
- Clarifier son rôle dans l'organisation.
- Piloter l'application des principes de prévention.

2. Les Référentiels santé-sécurité

- Les exigences des référentiels OHSAS 18001, ILO-OSH.
- Les grands enjeux.
- Principes et différences.

3. La politique Santé Sécurité au Travail

- Aider la direction à définir les axes en matière de prévention, de protection et d'organisation.
- Associer des objectifs d'amélioration pragmatiques.

4. Identification et évaluation des risques

- Connaître les différents types de risques SST (y compris les risques psycho-sociaux) dans l'entreprise.
- Évaluation et hiérarchiser ces risques.
- Mettre à jour son document unique et "le faire vivre".

5. La mise en place de la veille réglementaire en Santé Sécurité au Travail

- Connaître les différentes sources d'informations pour réaliser sa veille réglementaire.
- Piloter la veille réglementaire

Engager une dynamique de prévention des risques au sein d'un organisme ou d'une entreprise, conseiller la direction de l'organisme, structurer la démarche, veiller à l'implication de chacun, voici entre autres les missions des responsables Santé-Sécurité. Cette formation permet d'appréhender les aspects qu'il convient de prendre en compte afin de conduire sa mission dans une perspective d'amélioration des performances Santé-Sécurité de l'entreprise.



Manager la Prévention en Entreprise : Acteurs et Réglementation

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE : Code du travail

OBJECTIFS :

- Connaître le champ d'application de la législation en matière de santé - sécurité et les responsabilités qui en découlent.
- Connaître les risques généraux présents en entreprise.
- Connaitre les acteurs de la SST et leurs responsabilités respectives.
- Mettre en place et piloter un plan d'action de prévention

PUBLIC/PREREQUIS :

- Responsable Santé-Sécurité nouvellement nommé.
- Responsable Santé Sécurité en fonction désirant confronter ses pratiques.
- Manager opérationnel devant prendre en charge la fonction Santé-Sécurité.

DURÉE : 3 jours

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 10 personnes.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Démonstrations.
- Exposés.
- Retour d'expériences.
- Livrets pédagogiques.

FORMATEUR:

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels en entreprise.

PROGRAMME

1. APPRÉHENDER LA RÈGLEMENTATION ET LES RESPONSABILITÉS SST

- Utiliser le Code du travail et connaître les textes fondamentaux SST.
- Repérer la réglementation applicable à son activité.
- Prendre en compte la jurisprudence.
- Connaître les responsabilités civiles et pénales, la faute, les sanctions.
- Recevoir et transmettre une délégation de pouvoir.
- Les obligations de déclaration d'accidents du travail et des maladies professionnelles.

2. CONNAÎTRE LES ACTEURS SST : LEURS OBLIGATIONS, RÔLES, FONCTIONS

- L'employeur, le CHSCT, les Délégués du personnel.
- Le médecin du travail/CARSAT/ Inspecteur du travail.

3. MANAGER LA PRÉVENTION ET LA MAITRISE DES RISQUES

- Établir son programme de management SST à partir de l'analyse des risques.
- Établir le programme de formation, sensibilisation et communication pour impliquer chacun.
- Formaliser l'organisation définie en s'appuyant sur un système documentaire compatible avec le système qualité et/ou environnement.
- Maîtriser les opérations, les procédés et leurs modifications.
- Veiller à l'application des consignes.
- Valoriser les bonnes pratiques.

L'évolution de la législation, la réglementation de la demande sociale contraignent l'entreprise à relever le défi permanent que représente la prévention des risques pour la santé et la sécurité au poste de travail et ce, quels que soient la nature et le niveau du risque auquel elle est confrontée. Cette formation permettra ainsi de connaître les obligations réglementaires qui régissent les principaux risques vis-à-vis des salariés et de l'environnement, de clarifier la responsabilité du manager dans la prévention et d'acquérir les outils de base de la prévention.



MP et AT : maîtriser la nouvelle réglementation et gérer efficacement ses coûts

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE : Code du travail

PUBLIC/PREREQUIS :

- DRH
- Responsables et assistants RH/paie/comptabilité Responsables sécurité /
- Chargés de prévention
- Collaborateurs du service médical –
- Responsables opérationnels

DURÉE : 3 jours

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 10 personnes.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Démonstrations.
- Exposés.
- Retour d'expériences.
- Livrets pédagogiques.

FORMATEUR:

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels en entreprise.

TRAVAUX PRATIQUES :

- Analyse de cas concrets de procédure de reconnaissance d'une MP.
- Constituer un « dossier type » complet en vue d'une contestation.

Acquisition de méthodes et outils de gestion opérationnels des MP et réalisation de nombreux cas pratiques sur les MP bâtis à partir de dossiers réels par une intervenante issue de l'entreprise et spécialiste des questions MP.

OBJECTIFS :

- Maîtriser la réglementation des maladies professionnelles (MP) et ses évolutions
- Rationaliser la gestion de ses dossiers MP
- Connaître les recours possibles en matière de MP

PROGRAMME

1. MESURER LE COÛT DES MALADIES PROFESSIONNELLES (MP) POUR L'ENTREPRISE

- Rappel des définitions
- Quelques chiffres clés (bilan et perspectives, statistiques...)
- Les principales causes de MP en France
- Evolution des risques professionnels et limites de leur connaissance
- La recrudescence des demandes de reconnaissance de maladies professionnelles
- Quel coût financier pour l'employeur ?
- Les principaux domaines de réparation
- L'impact de la réforme de la procédure d'instruction et de la réforme de la tarification AT/MP : ce qu'il faut savoir...
- Les règles de tarification

2. MAÎTRISER LES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE D'UNE MALADIE

- Cas des maladies inscrites à l'un des tableaux du Code de la Sécurité sociale.
- Apparition des lésions et délai de prise en charge.
- Travaux réalisés par la victime et leur référence au tableau concerné.
- Possibilités et critères de prise en charge d'une maladie non inscrite dans l'un des tableaux.

3. SUIVRE LA PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES

- Formalités de déclaration
- Délai d'instruction
- Obligations de la CPAM/obligations de l'employeur
- Informations et documents à transmettre à la CPAM
- Décision de la CPAM et ses conséquences pour l'employeur (reclassement, postes aménagés ou allégés...)

4. QUELLE VOIE DE CONTESTATION CHOISIR ?

- Le recours amiable
- Contentieux général : opportunité, méthode
- Contestation du taux d'IPP devant le tribunal du contentieux de l'incapacité
- Contentieux technique, la procédure à suivre
- Conséquences de la faute inexcusable de l'employeur
- Le point sur les dernières évolutions jurisprudentielles

Risques Chimiques et Explosifs

RCE001	GIES niveau 1	13
RCE002	GIES niveau 2	14
RCE003	ATEX 0	15
RCE004	ATEX 1	16
RCE005	ATEX 2	17

La présence de produits chimiques inflammables, comburants ou explosifs dans une entreprise détermine des zones où le risque d'incendie ou d'explosion est très élevé : stockage, dépôts de déchets, cabines de peintures, ateliers où l'on emploie ces produits, zones de manutention et de transfert des produits, etc. Un foyer d'incendie peut s'y déclarer, une explosion s'y produire. Quelle réglementation appliquée pour mettre en place des mesures de prévention?

CADRE RÈGLEMENTAIRE DES ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES

Les entreprises doivent appliquer la réglementation relative aux atmosphères explosives

La prévention des explosions sur le lieu de travail fait l'objet d'une réglementation spécifique. Les chefs d'entreprises doivent organiser la prévention des explosions dans leurs établissements en tenant compte d'une série de textes qui visent les lieux et les équipements de travail en transposant les directives ATEX .

Selon l'article R4227-43 du code du travail, une « atmosphère explosive » est un mélange avec l'air, dans les conditions atmosphériques, de substances inflammables sous forme de gaz, vapeurs, brouillards ou poussières, dans lequel, après inflammation, la combustion se propage à l'ensemble du mélange non brûlé. La réglementation concerne les mesures à prendre par les employeurs ainsi que les matériels et équipements susceptibles d'être utilisés dans des atmosphères explosives. Cette réglementation couvre les explosions de gaz, de vapeurs, de brouillards et de poussières. Tous les matériels électriques et non électriques (mécaniques, hydrauliques, électroniques...) sont concernés.



Rôle du GIES

Le GIES traite des problèmes de sécurité spécifiques aux risques pétroliers, pétrochimiques, chimiques ainsi qu'aux conséquences sur la sécurité liés liés aux travaux. Il a pour ambition d'harmoniser les procédures de sécurité communes à tous les donneurs d'ordre adhérents, de garantir et entretenir au sein du GIPHISE les bonnes pratiques pour toutes les entreprises intervenant sur les sites industriels du Sud-Est de la France. Son objectif est de développer ces procédures pour les rendre plus efficaces, et d'étendre leur application à un plus grand nombre d'entreprise extérieures.



GIES Niveau 1

Sites chimiques et industriels

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE : GIPHISE/UIC

OBJECTIFS :

- Sensibiliser le personnel aux risques liés au différents produits présent sur les sites.
- Informer sur les procédures applicable.
- Former sur comment agir en cas d'accident

PUBLIC/PREREQUIS :

Cette formation concerne l'ensemble des intervenants sur des sites chimiques ou utilisant des produits chimiques.

DURÉE : 1 jour

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 12 personnes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Démonstrations.
- Exposés.
- Retour d'expériences.
- Moyens audiovisuels.

FORMATEUR:

Formateur labellisé GIPHISE®

DURÉE DE VALIDITÉ : 3 ans

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Test théorique sous forme QCM, Durée 1 h.
Documents délivrés si réussite à l'évaluation :
Certificat GIES 1.

PROGRAMME

1. LE GIES1

- Présentation du GIES 1
- Accès et circulation sur site industriel
- Les accidents du travail.

2. DANGERS ET RISQUES LIÉS AUX PRODUITS CHIMIQUES

- Présentation générale du risque chimique
- Les produits inflammables / explosifs / comburants
- Les produits toxiques et les voies de pénétration des produits.
- Face au risque chimique : quelques bonnes pratiques élémentaires.

3. RISQUES LIÉS AUX TRAVAUX

- Travaux interdits au personnel intérimaires et aux CDD
- Travaux courants et spécifiques

4. DOCUMENTS DE TRAVAIL

- Le Plan de Prévention
- L'autorisation de travail
- Les procédures

5. LES PROTECTIONS COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES

- L'obligation de sécurité du chef d'entreprise et du salarier.

6. LES PROCÉDURES, LES HABILITATIONS

7. CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

- Le GIES niveau 1 a une reconnaissance nationale (tous sites chimiques et pétrochimiques)
- Le GIES niveau 1 est équivalent au RC1 (Risques chimiques niveau 1)



GIES Niveau 2

Sites chimiques et industriels

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE : GIPHISE/UIC

OBJECTIFS :

- Connaitre le cadre réglementaire, le rôle de l'employeur et de ses responsabilités civiles et pénales.
- Comprendre et appliquer les obligations réglementaires de l'encadrement ainsi que les règles contractuelles des sites GIPHISE. Savoir évaluer les risques, proposer et mettre en œuvre les actions de prévention.

PUBLIC/PREREQUIS :

Cette formation concerne les personnes amenées à prendre les permis de travail et autorisation de travail pour toute personne ayant obtenue le niveau 1.

DURÉE : 2 JOURS

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 12 personnes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Cas concrets.
- Retour d'expérience.
- Utilisation de moyens audiovisuels.
- Livrets pédagogiques.

FORMATEUR:

Formateur labellisé GIPHISE®

DURÉE DE VALIDITÉ : 4 ans

PROGRAMME

1. CONTEXTE DE LA PRÉVENTION

- Les obligations réglementaires de l'encadrement
- Les règles contractuelles des sites GIPHISE

2. LE CADRE RÈGLEMENTAIRE

- Rôle de l'employeur et de son représentant
- Les responsabilités civiles et pénales

3. L'ÉVALUATION DES RISQUES

- Risques associés à l'entreprise utilisatrice
- Risques associés aux activités des entreprises extérieures

4. DE L'ANALYSE DES RISQUES AUX MESURES PRÉVENTIVES

5. ETUDE CAS

6. TEST DE CONTRÔLE

◆ Le GIES niveau 2 a une reconnaissance nationale (tous sites chimiques et pétrochimiques).

◆ Le GIES niveau 2 est équivalent au RC2 (Risques chimiques niveau 2).

◆ Tout candidat à l'inscription en GIES 2 devra une attestation délivrée par la Direction de son entreprise attestant explicitement qu'il possède la compétence et l'autorité nécessaire pour être Chef d'Equipe (selon document type).



ATEX 0

Sites chimiques et industriels

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Code du travail : R4227-49
Directive 1999/92/CE
Directive 94/9/CE

OBJECTIFS :

Fixer et harmoniser les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés aux risques d'atmosphères explosives.

PUBLIC/PREREQUIS :

Cette formation concerne les personnes amenées à travailler dans un secteur classé "Zone à Risques d'Explosions".

DURÉE : 1 JOUR

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 12 personnes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Démonstrations.
- Exposés.
- Retour d'expériences.
- Moyens audiovisuels.

FORMATEUR:

Formateur labellisé INERIS ®

DURÉE DE VALIDITÉ :

5 ans GIPHISE® / 3 ans INERIS®

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

A l'issu du test et après avis favorable du formateur, il sera délivré une attestation d'aptitude reportée sur la carte GIES.

PROGRAMME

1. LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE SUR LES SITES ET LES OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS

- Directives ATEX
- Directive 1999/92 CE

2. GÉNÉRALITÉS SUR LES ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES

- Le mécanisme de l'explosion
- Le triangle du feu
- Les EPI spécifiques
- La classification des zones
- Notions de physique (LIE, LES, PE, PUS)
- La signalisation spécifique

3. L'ÉVALUATION DES RISQUES D'EXPLOSION

- Identification des substances susceptibles de former une atmosphère explosive.
- Evaluation des risques d'explosion.
- Réalisation d'un classement pertinent des zones.
- Détermination de la nature des équipements à utiliser dans ces zones.

4. LES PROCÉDURES ET MESURES D'ORGANISATION DU TRAVAIL EN ZONES ATEX

- Les autorisations de travail
- Le permis de feu
- L'outillage et matériels spécifiques pour les différentes zones

5. LE COMPORTEMENT EN ZONE ATEX

- La signalisation et la signalétique
- Les vêtements de travail, le principe du zonage
- Les bonnes pratiques en zone ATEX



ATEX 1

Sites chimiques et industriels

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Référentiel ISM'ATEX

OBJECTIFS :

- Être capable de choisir le matériel à planter en zones à risques d'explosion, de mettre en oeuvre et d'entretenir le matériel en place dans l'application de la nouvelle directive européenne 94/9/CE.
- Prendre en compte les exigences par rapport aux modifications à apporter en zone à risques.

PUBLIC/PREREQUIS :

Intervenants sur site, personnes travaillant sous la responsabilité d'une personne autorisée, monteurs câbleurs, techniciens de bureau d'études, toutes personnes ayant un rôle actif dans le domaine de l'industrie afin d'assurer la sécurité dans les zones ATEX.

DURÉE : 1 JOUR

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 12 personnes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Démonstrations.
- Exposés.
- Retour d'expériences.
- Moyens audiovisuels.

FORMATEUR:

Formateur labellisé INERIS ®

DURÉE DE VALIDITÉ :

3 ans

PROGRAMME

1. DÉFINITION D'UNE ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE ET DES ZONES À RISQUE D'EXPLOSION
 - Le mécanisme de l'explosion,
 - Le triangle du feu,
 - Les EPI spécifiques,
 - La classification des zones,
 - Notions de physique (LIE, LES, PE, TAI, IEMS,EMI),
 - La signalisation spécifique
2. LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE SUR LES SITES ET LES OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS
 - Directives ATEX
 - Directive 1999/92 CE
3. LES OBLIGATIONS LIÉES AUX EXPLOITANTS ET CONSTRUCTEURS
 - Les modes de protection électrique normalisés
 - Les règles de réalisation et de maintenance des installations électriques en atmosphères explosives,
 - Les marquages des matériaux
4. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA CERTIFICATION ISM-ATEX
 - L'évaluation des risques d'explosion,
 - Les procédures et mesures d'organisation du travail en zones ATEX,
 - Les autorisations de travail,
 - Le permis de feu,
 - L'outillage et matériaux spécifiques pour les différentes zones.

- ❖ A l'issu du test et après avis favorable du formateur, il sera délivré une attestation d'aptitude de niveau1 reportée sur la carte GIES.
❖ Cette formation est divisée en deux parties une partie réservé aux électriciens et une partie réservé aux mécaniciens.



ATEX 2

Sites chimiques et industriels

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Référentiel ISM'ATEX

OBJECTIFS :

- Accueillir, former et encadrer les agents d'exécution sur site,
- Etre garant du respect des règles d'intervention et de mise en oeuvre pour la conception et/ou la maintenance de l'installation dont elle a été désignée responsable,
- Etre garant du choix des outils et équipement utilisés lors de la réalisation et/ou la maintenance de l'installation dont elle a été désignée responsable,
- Assurer la traçabilité des interventions réalisées dans le cadre de l'installation dont elle a été désignée responsable.

PUBLIC/PREREQUIS :

Responsable de l'une ou plusieurs phases de l'installation. Responsable de chantier, chargé d'affaire, chargé de travaux

DURÉE : 3 JOURS

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 10 personnes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Cas concrets
- Exposés.
- Retour d'expériences.
- Moyens audiovisuels.

FORMATEUR:

Formateur labellisé INERIS ®

DURÉE DE VALIDITÉ :

3 ans

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

A l'issu du test et après avis favorable du formateur, il sera délivré en plus de l'attestation d'aptitude de niveau 2 reportée sur la carte GIES.

PROGRAMME

1. DÉFINITIONS ET RÈGLEMENTATIONS

- Définition d'une ATEX et mécanisme d'une explosion.
- Effets et conséquences d'une explosion.
- Industries et situations de travail concernées par l'ATEX.
- Code du travail.
- La Directive ATEX 1999/92/CE (utilisateurs).
- La Directive ATEX 94/9/CE (appareils).
- Les décrets 1553 et 1554, arrêté du 19/12/1988
- Les obligations depuis le 30/06/2003.
- Les principes de classement zones gaz et poussières.

2. PARTIE ELECTRICITÉ

- Les différents modes de protection électriques
- Les règles concernant les installations électriques
- Les systèmes électriques de sécurité intrinsèque
- Les modes de protection mécaniques normalisés
- Les marquages et les différents types de certificats
- Les règles d'intervention en ATEX

3. PARTIE MÉCANIQUE

- Les différents modes de protection mécaniques
- Les assemblages d'équipements non électriques
- Les modes de protection mécaniques normalisés
- Les marquages et les différents types de certificats
- Les règles d'intervention en ATEX
- Les procédures et mesures d'organisation du travail en zones ATEX



Risque incendie :

Équipier de première intervention

RIN001**Équipier de première Intervention****18****RIN002****Port de l'A.R.I.****19**

Cadre réglementaire concernant les risques incendie

Tout employeur est tenu d'informer ses employés sur les risques pour leur santé et leur sécurité en matière de risque incendie. Le décret n°2010-78 du 21 Janvier 2010 est venu préciser cette obligation. L'employeur, qui engage sa responsabilité en cas de défaut d'information, doit maintenant préciser aux salariés « les consignes de sécurité et instructions mentionnées à l'article R4227-37 du code du travail ainsi que l'identité des personnes chargées des mesures prévues à l'article R4227-38 du code du travail ».



Tarif Inter Aix en Provence / Personne 100 € (HT) / 0,5 Jour (3,5 Heures) Tarif Intra sur demande sn@es2-management.fr / tel : 06 23 39 29 17

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Code du travail : R4227-28 / R4227-39

OBJECTIFS :

- Connaître les principes du feu.
- Connaître le fonctionnement du matériel en place sur le site.
- Savoir utiliser ce matériel de lutte contre l'incendie.
- Connaître les principes de l'évacuation.

PUBLIC/PREREQUIS :

Cette formation est destinée à l'ensemble du personnel conformément au code du travail.

PROGRAMME

1. CHIMIE DE LA COMBUSTION

2. CLASSES DE FEU :

- A feux secs (cendres)
- B Hydrocarbures liquides
- C feux de gaz
- D feux de métaux
- Feux d'origine électrique

3. LES AGENTS EXTINCTEURS :

- L'intervention
- La protection
- Le sauvetage
- L'extinction
- Les premiers soins

4. L'ÉVACUATION

5. MANIPULATION DES EXTINCTEURS.

6. ATTAQUE DU FEU

DURÉE : 1/2 JOURNÉE

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 10 personnes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Formation en salle
- Simulateurs de feu ou bac de combustible
- Extincteurs
- Vidéoprojecteur
- Livret pédagogique

FORMATEUR:

Officier sapeur pompier breveté en prévention





Port de l'A.R.I

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Art R. 4323-106 du code du travail
Décret n°93-41 du 11 janvier 1993

OBJECTIFS :

- Connaître les risques inhérents aux travaux en présence de gaz et les appareils pour s'en préserver.
- Savoir contrôler, s'équiper, et travailler avec un ARI
- Respecter et appliquer les procédures de sécurité.

PUBLIC/PREREQUIS :

Toute personne devant porter un appareil respiratoire isolant autonome à circuit ouvert dans le cadre de son activité professionnelle.

Aptitude médicale au port des appareils de protection respiratoire.

DURÉE : 1 JOUR

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 10 personnes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Démonstrations.
- Exposés.
- Manipulations à partir d'ARI
- Support de cours formation ARI

FORMATEUR :

Formateur labellisé INERIS ®

RECYCLAGE :

½ Journée tous les 3 ans

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

A l'issu du test il sera délivré une l'attestation à l'ensemble des stagiaires.

PROGRAMME

THÉORIE :

- Les atmosphères non respirables
- Les différents types d'appareils respiratoires :
 - Les appareils filtrants
 - Les appareils isolants
- L'appareil respiratoire à circuit ouvert :
 - Description et fonctionnement
 - L'entretien courant
- Les contraintes liées au port de l'ARI : Les règles d'utilisation
 - Intervention en binôme en sécurité
 - Techniques de reconnaissance

PRATIQUE :

- Equipement du porteur
- Mise en évidence des contraintes
- Exercices d'accoutumance
- Exercices d'intervention sous ARI
- Recherche de victimes dans la fumée
- En fonction des locaux : Exercices dans des conditions d'évolution difficiles
- Réalisation de tâches professionnelles en milieu toxique.

Risques Electriques

REL001	HABILITATION H0 - B0	22
REL002	RECYCLAGE HABILITATION H0 - B0	23
REL003	HABILITATION B1 - H2 - BR - BC	24
REL004	HABILITATION - BS	25
REL005	HABILITATION H1 - H2	26
REL006	RECYCLAGE HABILITATION B1 - B2 - BS - BR - BC	27

CADRE RÈGLEMENTAIRE CONCERNANT LES RISQUES ÉLECTRIQUES

L'habilitation électrique est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2011 pour toute personne effectuant des opérations sur les installations électriques et dans leur voisinage. Cette obligation concerne tout salarié (électricien et non électricien) qui intervient dans les enceintes et armoires électriques, et dans les travaux de terrassement à proximité de lignes électriques (par exemple, remplacement d'un fusible dans un coffret, réarmement de protection électrique (disjoncteur), entretien et dépannage de l'installation électrique, etc.).

LE DÉCRET N° 2010-1118 DU 22 SEPTEMBRE 2010

Cette norme fixe le type d'habilitation que tout salarié confronté à un risque électrique doit posséder pour exercer son métier.

La notion de salarié électricien ou non électricien n'est plus le critère de choix des habilitations, la distinction s'opérant désormais par rapport aux tâches effectuées par le salarié (par exemple, remplacement d'un fusible dans un coffret, réarmement de protection électrique (disjoncteur), entretien et dépannage de l'installation électrique, etc.).

LES HABILITATIONS

Pour les non-électriciens

- **BS INTERVENTIONS, BT DE REMPLACEMENT ET DE RACCORDEMENT** : personne ayant des compétences partielles en électricité et intervenant sur les circuits terminaux (menuisier pour le raccordement électrique des menuiseries, gardiens d'immeubles....)
- **BE ou HE MANOEUVRES** : Personne réalisant des manœuvres d'exploitation.
- **BP pose de modules photovoltaïques** : Personne réalisant la pose de modules photovoltaïques

Pour les électriciens

- **BE ou HE ESSAIS** : Personne réalisant des essais
- **BE ou HE VERIFICATIONS** : Personne réalisant des vérifications
- **BE ou HE MESURES** : Personne réalisant des mesures





Présentation des Habilitations électriques

Norme NFC 18-510

QUELS TYPES D'HABILITATIONS POUR QUELS TYPES D'ACTIVITÉS ?

Afin que les agents disposent des habilitations adéquates, un diagnostic détaillé des besoins de l'entreprise (en termes d'interventions ou travaux électriques) doit être réalisé.

	Opération d'ordre non électrique	Opération d'ordre électrique				
		Exécutant ou chargé de chantier	Exécutant	Chargé de travaux	Chargé de consignation	Chargé d'intervention
Basse tension	B0	B1 -B1V B2V Essai	B1 -B1V B2V Essai	BC	BS - BR	BE + Attribut
Haute tension	H0 – HOV	H1 – H1V	H2 – H2V H2V Essai	HC	-	HE + Attribut

LÉGENDE DES DIFFÉRENTES CODIFICATIONS :

1er caractère = Domaine de tension	Tensions	B : Basse tension (BT) et très basse tension (TBT) = tension entre 0 et 1000 V H : HTA ou HTB : Haute tension (> 1000 V)
---------------------------------------	----------	---

2ème opérartion = Type d'opération	Travaux d'ordre non électrique	0 : pour exécutant ou chargé de chantier
	Travaux d'ordre électrique	1 : pour exécutant 2 : pour un chargé de travaux
	Interventions BT	R : intervention BT d'entretien et de dépannage S : intervention BT de remplacement et de raccordement
	Consignation	C : pour un chargé de consignation électrique
	Opérations spécifiques	E : essai, vérification, mesurage ou manœuvres

3ème caractère = Lettre additionnelle	Complète si nécessaire les travaux	V : travaux réalisé dans la zone de voisinage N : nettoyage sous tension X : opération spéciale
--	------------------------------------	--

Attribut	Complète si nécessaire les caractères précédents	Ecriture en clair du type d'opération, de vérification, d'essai, de mesurage ou de manœuvre d'un opérateur
----------	--	---

Exemple : Pour changer une ampoule ou un radiateur, il s'agit d'une intervention d'ordre électrique, l'agent devra être habilité BS.



HABILITATION HO - BO

Habilitation Électrique personnel non électricien

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Décret N° 2010-1118 du 22 Septembre 2010
Norme NF C 18-510

OBJECTIFS :

Permettre au personnel d'exécuter en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique dans des locaux ou emplacements réservés aux électriciens et/ou à proximité de pièces nues sous tension.

PUBLIC/PREREQUIS :

Personnel non électricien qui opère dans des zones où existent des risques électriques basse et/ou haute tension.

PROGRAMME

THÉORIE

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES D'ÉLECTRICITÉ :

- Notions importantes telles que tension, puissance, intensité.
- Evaluation des risques, effets physiopathologiques du courant électrique.
- Classement des installations.
- Intervention et travaux non électriques en BT.
- Travaux non électriques en BT.

COMMENT TRAVAILLER EN SÉCURITÉ :

- Distance de sécurité.
- Autorisation de travaux.
- Lecture de la signalisation.
- Principe et exemple de verrouillage.
- Matériel de sécurité électrique.
- Outils portatifs.
- Outilages non spécifiques.
- Incendie dans les installations électriques.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT :

- Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique.

PRATIQUE

- Visite technique du site et limites d'intervention.
- Revue des dangers inhérents à ces différents équipements.

DURÉE : 1 JOUR

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 10 personnes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Formation théorique et pratique en salle (exposé, exercices, questions réponses, matériel de manœuvre et de démonstration).
- Vidéoprojecteur
- Livrets pédagogiques selon NF C18-510

FORMATEUR:

Électronicien

DURÉE DE VALIDITÉ : 3 ans

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Le titre d'habilitation est délivré par l'employeur à l'issue des formations théorique et pratique



RECYCLAGE BO - HO

Personnel non électricien habilité

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Décret N° 2010-1118 du 22 Septembre 2010
Norme NF C 18-510

OBJECTIFS :

Remettre à jour sa pratique pour réaliser en sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques électriques.
Renouveler une habilitation électrique (BO, HO ou HOV) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage.

PUBLIC/PREREQUIS :

Toute personne déjà habilitée BO, HO ou HOV devant réaliser des travaux non électriques dans un local réservé aux électriciens (peinture, nettoyage), ou dans un environnement électrique (travaux BTP à proximité de lignes électriques).

PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE :

- L'évolution de la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux travaux non électriques : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510
- Les dangers de l'électricité,
- les zones à risque électrique,
- Les niveaux d'habilitation,
- Les documents applicables,
- les moyens de protection
- L'évaluation et la prévention des risques électriques pour des travaux non électriques
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
- Prescriptions pour les non électriciens.

RÉALISATION DE TRAVAUX PRATIQUES :

- Présentation des équipements de protection
- Simulation de chantier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Le titre d'habilitation est délivré par l'employeur à l'issue des formations théorique et pratique

FORMATEUR:

Électronicien

La formation prend en compte les dernières évolutions afin de renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret de 22/09/2010 et norme NF C18-510).



HABILITATION B1 - B2 - BC - BR

Habilitation Électrique personnel électricien

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Décret N° 2010-1118 du 22 Septembre 2010
Norme NF C 18-510

OBJECTIFS :

Permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité de la publication UTE C 18- 510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques. S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leurs établissements. Adapter le programme à la finalité de l'habilitation qui sera délivrée.

PUBLIC/PREREQUIS :

Tout électricien chargé d'assurer des consignations, des travaux, des dépannages, intervention ou essais sur des ouvrages électriques.

PROGRAMME

SENSIBILISATION AUX RISQUES ÉLECTRIQUES

- Statistiques sur les accidents d'origine électrique
- Les différents risques d'origine électrique

LA PRÉVENTION DES RISQUES ÉLECTRIQUES

- Le contexte réglementaire, la normalisation
- Les moyens de protection contre les contacts directs et indirects
- Protection contre les brûlures
- Premiers secours et conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique

PUBLICATION UTE C 18 510, DÉFINITIONS

- Prescriptions au personnel, obligation de formation
- Domaine d'application de la publication UTE C 18 510
- Prescriptions particulières applicables aux entreprises extérieures
- Définitions UTE C 18 510
- Les documents écrits

OPÉRATIONS DANS L'ENVIRONNEMENT

- Les différentes zones d'environnement
- Travaux au voisinage de canalisations isolées
- Zone d'environnement spécifique aux travaux du bâtiment et travaux publics

OPÉRATIONS EN BASSE TENSION: TRAVAUX HORS TENSION EN BT

- La consignation
- Rôle du Chef d'Établissement ou du chargé d'Exploitation, du Chargé de consignation, du chargé de Travaux, de l'exécutant électricien et du Surveillant de Sécurité.

FORMATEUR:

Électronicien

DURÉE DE VALIDITÉ : 3 ans

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Formation théorique et pratique en salle, suivie d'une séance de travaux pratiques (TP) sur sites sélectionnés en sous groupes.



HABILITATION BS

Habilitation Électrique personnel électricien

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Décret N° 2010-1118 du 22 Septembre 2010
Norme NF C 18-510

OBJECTIFS :

Connaître les prescriptions de sécurité pour le remplacement à l'identique de fusibles, appareils d'éclairage, prises de courant, interrupteurs et le raccordement de matériels sur circuit en attente et le réarmement de disjoncteurs.

PUBLIC/PREREQUIS :

Personnel d'exploitation ou bien personnel d'entretien réalisant des opérations de remplacement, de raccordement ainsi que des manœuvres d'ordre électrique et possédant les connaissances techniques pour les réaliser.

DURÉE :

2,5 JOURS dont ½ journée de travaux pratiques sur site.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 10 personnes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Formation théorique et pratique en salle
- Livrets pédagogiques selon NF C18-510
- Exercices
- Vidéo projecteur

FORMATEUR:

Électronicien

DURÉE DE VALIDITÉ : 3 ans

PROGRAMME

1. CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Les principes fondamentaux en Electricité
- Effets du courant sur le Corps Humain
- Mesures de protection contre les chocs Electriques
- Protection contre les contacts directs et indirects
- Les différentes classes d'appareillage

2. LA PROCÉDURE D'HABILITATION NF C18 510

- Qu'est ce que l'Habilitation ?
- Les symboles
- Les domaines de tension
- Les familles d'intervenants
- Les zones d'environnements
- Les équipements de protection individuelle

3. CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

- Identification et balisage de la zone de travail.
- La mise en sécurité (hors tension) d'un circuit

4. LES LIMITES DE L'HABILITATION BS

5. ANALYSE DES RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS À L'INTERVENTION DE REMPLACEMENT OU DE RACCORDEMENT

6. RÉALISATION DE TRAVAUX PRATIQUES :

Réalisation sur châssis des différentes interventions de remplacement, de raccordement et de manœuvre.
Rédaction des documents et compte rendu de son activité.

La partie pratique est réalisée de préférence sur le lieu de travail. A défaut, la formation pratique est dispensée sur des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS représentatifs de ceux sur lesquels les intéressés sont appelés à opérer.



HABILITATION H1 – H2

Habilitation Électrique personnel électricien

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Décret N° 2010-1118 du 22 Septembre 2010
Norme NF C 18-510

OBJECTIFS :

Permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité de la publication UTE C 18- 510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques HT hors tension. S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leurs établissements.

PUBLIC/PREREQUIS :

Tout électricien chargé d'assurer des consignations, des travaux, des dépannages, intervention ou essais sur des ouvrages électriques. Connaissances de base en électricité ou bonne expérience professionnelle.

DURÉE :

2,5 JOURS dont ½ journée de travaux pratiques sur site.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 10 personnes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Méthode active permettant la participation du stagiaire.
- Vidéos.
Travaux pratiques effectués par chaque stagiaires
- Contrôle permanent des connaissances par le formateur

FORMATEUR:

Électronicien

DURÉE DE VALIDITÉ : 3 ans

PROGRAMME

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Les principes fondamentaux en Electricité
- Effets du courant sur le Corps Humain
- Mesures de protection contre les chocs Electriques
Protection contre les contacts directs et indirects
Les différentes classes d'appareillage

LA PROCÉDURE D'HABILITATION NF C18 510

- Qu'est ce que l'Habilitation ?
- Les symboles
- Les domaines de tension
- Les familles d'intervenants
- Les zones d'environnements
- Les équipements de protection individuelle

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

- Identification et balisage de la zone de travail.
- La mise en sécurité (hors tension) d'un circuit

OPÉRATIONS EN BASSE TENSION (RAPPEL)

- Travaux hors tension en BT :
- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension BT.
- Interventions en BT.

OPÉRATIONS EN HAUTE TENSION.

- Travaux et opérations particulières en HTA.
- La consignation et déconsignation en HTA.
- Mission du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant.

TRAVAUX AU VOISINAGE EN HTA.

- Opérations sur les canalisations électriques.
- Remplacement de fusibles.
- Chargement de prise d'un transformateur

Formation théorique et pratique en salle, suivie d'une séance de travaux pratiques (TP) sur sites sélectionnés en sous groupes.



RECYCLAGE

Personnel électricien B1, B2, BS, BE, BC

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Décret N° 2010-1118
du 22 Septembre 2010
Norme NF C 18-510

OBJECTIFS :

Permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité de la publication UTE C 18- 510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques HT hors tension. S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leurs établissements.

PUBLIC/PREREQUIS :

Électriciens devant réaliser des travaux, des interventions et des consignations sur des installations électriques BT :

Électriciens d'équipement, chefs d'équipe et techniciens d'équipement en électricité, électriciens et techniciens de maintenance.

Il est nécessaire d'être apte au travail dans son activité professionnelle et être électricien habilité B1, B2, BS, BE ou BC.

DURÉE : 1,5 JOUR

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 10 personnes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Méthode active permettant la participation du stagiaire.
- Vidéos.
Travaux pratiques effectués par chaque stagiaires
- Contrôle permanent des connaissances par le formateur.

DURÉE DE VALIDITÉ : 3 ans

Formation théorique et pratique en salle, suivie d'une séance de travaux pratiques (TP) sur sites sélectionnés en sous groupes.

PROGRAMME

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Les principes fondamentaux en Electricité
- Effets du courant sur le Corps Humain
- Mesures de protection contre les chocs Electriques
Protection contre les contacts directs et indirects
Les différentes classes d'appareillage

LA PROCÉDURE D'HABILITATION NF C18 510

- Qu'est ce que l'Habilitation ?
- Les symboles
- Les domaines de tension
- Les familles d'intervenants
- Les zones d'environnements
- Les équipements de protection individuelle

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

- Identification et balisage de la zone de travail.
- La mise en sécurité (hors tension) d'un circuit

OPÉRATIONS EN BASSE TENSION (RAPPEL)

- Travaux hors tension en BT :
- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension BT.
- Interventions en BT.

OPÉRATIONS EN HAUTE TENSION.

- Travaux et opérations particulières en HTA.
- La consignation et déconsignation en HTA.
- Mission du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant.

TRAVAUX AU VOISINAGE EN HTA.

- Opérations sur les canalisations électriques.
- Remplacement de fusibles.
- Chargement de prise d'un transformateur



Risques amiante

Formation Amiante Opérateur

RAM001	Formation Amiante Opérateur	28
RAM002	Formation Amiante Encadrement	29

Formation des travailleurs exposés à l'amiante : arrêté du 23 février 2012

Un nouvel arrêté du 23 février 2012 précise les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante. Il redéfinit le dispositif de cette formation. Il porte également sur l'accréditation des organismes certificateurs et sur la certification des organismes de formation pour la prestation de formation à la prévention des risques liés à l'amiante. Il abroge l'arrêté du 22 décembre 2009.



Tarif Inter Aix en Provence / Personne 500 € (HT)/ 2 Jours (14 Heures) Tarif Intra sur demande sn@es2-management.fr / tel : 06 23 39 29 17

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Article R.4412-139 du Code du Travail
Décret du 04/05/2011
Arrêté du 23/02/2012

OBJECTIFS :

- Connaître les principaux risques liés à l'amiante
- Savoir se protéger (EPI, EPC)
- Connaître la conduite à tenir en cas de danger

PUBLIC/PREREQUIS :

- Personnel amené à réaliser des opérations de maintenance, entretien et réhabilitation (BTP, industrie, sous-traitance industrielle).
- Aptitude Médicale

PROGRAMME

THÉORIE

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
 - Réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante.
 - Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et alerte, des personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante.
 - Produits et procédés de substitution à l'amiante.
 - Application des méthodes de travail et des procédures opératoires recommandées.
 - Rôle et utilisation des équipements de protection collective.
 - Détection des dysfonctionnements et alerte du personnel d'encadrement.
 - Utilisation des équipements de protection individuelles selon les consignes établies.
- Application des procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
- Conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou anormales.

DURÉE : 2 JOURS

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 10 personnes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Vidéoprojecteur
- Matériel de démonstration
- Plateforme pédagogique
- Livrets pédagogiques .

PRATIQUE

- Utilisation des EPC/EPI en fonction du mode opératoire

FORMATEUR : Ingénieur prévention

RECYCLAGE : Tous les 3 ans





Formation Amiante Encadrement

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Article R.4412-139 du Code du Travail
 Décret du 04/05/2011
 Arrêté du 23/02/2012

OBJECTIFS :

- Connaître les caractéristiques de l'amiante ainsi que ses effets sur la santé.
- Connaître les exigences réglementaires
- Etre capable d'analyser les documents permettant d'évaluer les risques liés aux interventions de l'entreprise
- Formaliser des modes opératoires qui intègrent les protections collectives et individuelles.

PUBLIC/PREREQUIS :

- Personnels d'encadrement chargé d'opérations de maintenance, entretien et réhabilitation (BTP, industrie, sous-traitance industrielle).
- Aptitude médicale au poste de travail

DURÉE : 5 Jours

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 10 personnes.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Formation en salle
- Vidéoprojecteur
- Matériel de démonstration
- Plateforme pédagogique
- Livrets pédagogiques

FORMATEUR:

Ingénieur spécialiste du risque amiante.

RECYCLAGE : Tous les 3 ans

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

A l'issu du test il sera délivré une l'attestation à l'ensemble des stagiaires.

PROGRAMME

THÉORIE

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
- Réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante.
- Modalités de repérages des matériaux contenant de l'amiante (norme NFX 46020)
- Etude critique de documents de repérages
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.
- Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.
- Produits et procédés de substitution à l'amiante.
- Evaluation des risques et établissement des notices de postes, choix des méthodes de travail, et définition des procédures opératoires.
- Méthodes de travail et procédures opératoires
- Rôle des équipements de protections collectives et individuelles (établissement de consignes d'utilisation et de maintenance).
- Détection des dysfonctionnements.
- Conduite à tenir en situation d'urgence ou anormale.
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
- Transmission aux opérateurs de l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante

PRATIQUE

- Mise en pratique avec utilisation de matériel de protections collectives et individuelles.
- Mise en pratique de modes opératoires

L'entreprise devra fournir aux stagiaires et en nombre suffisant les équipements de protection collective et individuelle en rapport avec leur(s) mode(s) opératoire(s) utilisables dans le déroulement de la formation.

Une évaluation théorique et pratique des stagiaires aura lieu en fin de formation.

Risques utilisation appareils de levage

CSE001	Conduite Pont Roulant	31
CSE002	Elingage courant et Complex	32
CSE003	Conduite Chariot Automoteur	33
CSE004	Conduite Grue Auxiliaire	34
CSE005	Conduite Plateforme Élévatrice Mobile	35

LES APPAREILS DE LEVAGE

Les engins et appareils de levage sont des équipements dangereux s'ils ne sont pas suffisamment maîtrisés, il faut donc :

- Que la conduite soit être confiée à des salariés déclarés aptes médicalement.
- S'assurer du bon état des engins
- S'assurer de l'utilisation appropriée des engins
- S'assurer du bon état des accessoires de levage (élingues, chaînes...)

Une formation adéquate du conducteur est nécessaire pour la conduite de tous les engins, elle est à compléter et réactualiser chaque fois que c'est nécessaire.

Une autorisation de conduite doit être délivrée par l'employeur, pour la conduite des engins suivants :

- chariots automoteurs de manutention à conducteur porté ;
- grues à tour ;
- grues mobiles ;
- engins de chantiers télécommandés ou à conducteur porté ;
- plates-formes élévatrices mobiles de personnel ;
- grues auxiliaires de chargement de véhicules.

Cette autorisation est accordée :

- si le médecin du travail a délivré au conducteur un certificat d'aptitude
- si le conducteur a acquis le savoir et les compétences nécessaires par un contrôle des connaissances et savoir faire pour la conduite en sécurité de l'engin (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité : **CACES**) et par une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation



APPAREILS DE LEVAGE : QUELLES MESURES DE PRÉVENTION ?

- Utiliser un matériel conforme et maintenu en l'état (structure de protection contre le retournement, associée à une ceinture de sécurité bouclée, système de visualisation et de signalisation en marche arrière, protection contre les chutes d'objets...)
- Contrôler périodiquement les matériels par un organisme agréé et les entretenir régulièrement (carnet d'entretien, essais périodiques des organes de sécurité...)
- Organiser le contrôle et la maintenance des accessoires de levage en interne.
- Solliciter l'avis médical du médecin du travail.
- Former les conducteurs d'engins au Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES, valable 5 ans) et leur remettre une autorisation de conduite.



Conduite PONT ROULANT

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Recommandation R 386 CNAMETS

OBJECTIFS :

Manipuler de façon permanente ou occasionnelle un pont roulant à commande par boîte à boutons, cabine et/ou radiocommande dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.
Obtenir une autorisation de conduite par l'employeur.

PUBLIC/PREREQUIS :

Utilisateurs des ponts roulants à commande par boîte à boutons, cabine et/ou radiocommande dont l'aptitude a été reconnue par la Médecine du Travail.

PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE :

- Sensibilisation (les accidents du travail, les capacités du conducteur, les acteurs de la prévention)
- Réglementation (les vérifications périodiques)
- Classification et technologie (les différents types de pont)
- Les règles de conduite en sécurité (prise de poste, le levage des charges, les gestes de commandement, fin de poste)

PRATIQUE :

Techniques de l'élingage :

- Les différents modèles d'élingues
- Répartition des efforts dans les élingues
- Recommandation d'emploi
- Exercices pratiques

La Sécurité dans les Manœuvres

- L'organisation du travail
- Les responsabilités de chacun
- Les vérifications journalières
- Les gestes de commandements

Conduite de Ponts-Roulants :

- Constitution et fonctionnement des ponts-roulants
- Elimination du balancement
- Les gestes de commandement

EXERCICES PRATIQUES AVEC MOUVEMENTS DE PRÉCISION

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

La formation est articulée autour de connaissances théoriques relatives à la manipulation d'un pont roulant en toute sécurité, et d'exercices pratiques de conduite du véhicule.

FORMATEUR :

Conducteur de pont roulant.

DURÉE DE VALIDITÉ : 5 ans

VALIDATION :

Avis sur la délivrance de l'autorisation de conduite en application de l'article R 233-13-19 du Code du Travail.

L'évaluation théorique et pratique permettra au formateur de donner une appréciation d'aptitude à l'employeur qui pourra délivrer au salarié une habilitation. Chaque stagiaire devra obligatoirement disposer des EPI adaptés à la formation (chaussures, casque, gants). Mise à disposition par l'entreprise du matériel de levage (pont roulant, apparaux, charges).



ELINGAGE courant et complexe

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Code du travail : Art. 4323-1 et suiv.

OBJECTIFS :

Connaître et maîtriser les règles d'élingage en sécurité et en assurer la maintenance. Validation de formation après avoir réussi les tests théoriques et pratiques dans le but d'obtenir une habilitation.
Mettre en œuvre une démarche globale de sécurité (avant, pendant et après le levage) et diriger une manœuvre de levage.

PUBLIC/PREREQUIS :

Tout personnel appelé à utiliser des charges et des accessoires de levage pour des opérations d'élingage, ou à effectuer des gestes de commandement lors d'une opération de levage.

DURÉE :

Elingage courant : 1 JOUR (1/2 journée de théorie + 1/2 journée de pratique).

Elingage complexe : 2 JOURS (1 journée de théorie + 1 journée de pratique).

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 8 personnes.

PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE :

- **Règlementation** La sécurité : accidents du travail, responsabilités, prévention. Devoirs et responsabilités de l'élingueur Règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation d'élingues et accessoire de levage
- Les organismes de prévention et de contrôle
- **Connaissance de base** notion de physique et unités utilisées en levage Masse-Force-Poids-Moment Évaluation de la masse des charges simple Appréciation des conditions d'équilibre d'un corps

PRATIQUE :

- **Les appareaux de levage** Câbles, Chaînes, Cordages, Élingues synthétiques, Anneaux, Manilles, Crochets, Palonniers, Coupleurs.... Critères de réforme.
- **Technique d'élingage** Les différents modes d'élingage Répartition des efforts soumis à l'action des différents angles formés Application des mouflages à l'élingage.

UTILISATION EN SÉCURITÉ

- **Les appareaux de levage** Câbles, Chaînes, Cordages, Élingues synthétiques, Anneaux, Manilles, Crochets, Palonniers, Coupleurs.... Critères de réforme.
- **Technique d'élingage** Les différents modes d'élingage Répartition des efforts soumis à l'action des différents angles formés Application des mouflages à l'élingage.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Logiciel de formation,
- vidéo projecteur.
- Elingues, Engin de levage
- Apparaux de levage
- Différents types de charges

FORMATEUR :

Technicien levage

DURÉE DE VALIDITÉ : 3 ans

VALIDATION :

Tests théoriques et pratiques

Chaque stagiaire devra obligatoirement disposer des EPI adaptés à la formation (chaussures, casque, gants).
Mise à disposition par l'entreprise du matériel de levage (engin, apparaux, charges).



Conduite CHARIOT AUTOMOTEUR

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Recommandation R 386 CNAMTS

OBJECTIFS :

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité d'un chariot automoteur à conducteur porté catégories 1 à 6.
- Préparer et d'obtenir le CACES® R389 (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) délivré par l'organisme certifié.

PUBLIC/PREREQUIS :

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle un chariot automoteur dont l'aptitude a été reconnue par le Médecin du Travail.

DURÉE :

CACES R389® : 3 jours

Actualisation : 2 jours

Autorisation de conduite : 2 jours

Recyclage Autorisation de conduite : 1 jour

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 6 personnes.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Formation en salle et formation pratique
- Chariot automoteur
- Différents types de charges
- Livrets pédagogiques

FORMATEUR :

Moniteur Cariste Testeur CACES® certifié

DURÉE DE VALIDITÉ : 5 ans

VALIDATION :

L'évaluation théorique et pratique aura lieu selon le référentiel CACES.

PROGRAMME

THÉORIE :

- Le métier de cariste
- L'organisation de la prévention
- La réglementation
- Les vérifications générales périodiques obligatoires
- Les différentes circulations
- Le gerbage
- Les charges
- La classification des chariots automoteurs
- Les différents organes de sécurité
- La sensibilisation audiovisuelle des accident

PRATIQUE :

- La maintenance des chariots 1er niveau
- La vérification à la prise de poste
- Le respect des zones de circulation
- La prise et dépose de charges au sol
- Le gerbage et dégerbage en pile / sur rack
- Le travail sur différents sols
- Le travail sur plans inclinés
- Les manœuvres de charges longues et volumineuses
- Les mises en situations diverses

Chaque stagiaire devra obligatoirement disposer des EPI adaptés à la formation (chaussures, casque, gants). Mise à disposition par l'entreprise du Chariot automoteur



AUTORISATION DE CONDUITE (Appareil de levage)

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

L'article R 233-13-19 du code du travail :
« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. »

OBJECTIFS :

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité d'un chariot automoteur à conducteur porté catégories 1 à 6.

PUBLIC/PREREQUIS :

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle un chariot automoteur dont l'aptitude a été reconnue par le Médecin du Travail.

PROGRAMME

THÉORIE :

- Le métier de cariste
- L'organisation de la prévention
- La réglementation
- Les vérifications générales périodiques obligatoires
- Les différentes circulations
- Le gerbage
- Les charges
- La classification des chariots automoteurs
- Les différents organes de sécurité
- La sensibilisation audiovisuelle des accident

PRATIQUE :

- La maintenance des chariots 1er niveau
- La vérification à la prise de poste
- Le respect des zones de circulation
- La prise et dépose de charges au sol
- Le gerbage et dégerbage en pile / sur rack
- Le travail sur différents sols
- Le travail sur plans inclinés
- Les manœuvres de charges longues et volumineuses
- Les mises en situations diverses

DURÉE :

1 jour

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 6 personnes.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Formation en salle et formation pratique
- Chariot automoteur
- Différents types de charges
- Livrets pédagogiques

FORMATEUR :

Moniteur Cariste Testeur CACES® certifié

DURÉE DE VALIDITÉ : 5 ans

VALIDATION :

Test d'évaluation et délivrance d'autorisation de conduite

Chaque stagiaire devra obligatoirement disposer des EPI adaptés à la formation (chaussures, casque, gants). Mise à disposition par l'entreprise du Chariot automoteur



Conduite GRUE AUXILIAIRE

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Recommandation R 386 CNAMTS

OBJECTIFS :

- Développer les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des grues auxiliaires
- Maîtriser les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur.

PUBLIC/PREREQUIS :

- Personnel désigné pour manipuler les grues auxiliaires de l'entreprise.
- Aptitude médicale spécifique.

DURÉE : 2 JOURS

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 6 personnes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Formation pratique
- Grues auxiliaires
- Différents types de charges
- Livrets pédagogiques

FORMATEUR:

Moniteur Grue Auxiliaire CACES® certifié

DURÉE DE VALIDITÉ : 5 ans

VALIDATION :

L'évaluation théorique et pratique aura lieu selon le référentiel CACES.

PROGRAMME

THÉORIE :

- Responsabilités et Réglementation
- Caractéristiques et technologies des grues,
- Equilibre et nature des charges, répartition des forces, notion de centre de gravité,
- Notion d'élingage,
- Technologie des appareils et accessoires de levage.

RÈGLES DE CONDUITE ET D'UTILISATION :

- Conditions de stabilité,
- Vérification à la prise et en fin de poste,
- Gestes conventionnels et commandement,
- Consignes de sécurité des grues auxiliaires,
- Consignes de sécurité sur chantier et lors de livraisons.

MISE EN PRATIQUE :

- Opérations de prise et de fin de poste
- Formalisation des résultats de l'examen journalier, o Prises, déplacements et déposes de charges,
- Mouvements composés à vide et en charge,
- Elingage et manutention complexe de charges,
- Travaux d'entretien courant sur la grue.

Chaque stagiaire devra obligatoirement disposer des EPI adaptés à la formation (chaussures, casque, gants)
Mise à disposition par l'entreprise de grues auxiliaires.



Conduite PLATEFORME ÉLÉVATRICE MOBILE

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Recommandation R 386 CNAMTS

OBJECTIFS :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant la conduite de PEMP
- Choisir un matériel adapté à l'opération de travail .
- Effectuer un contrôle efficace du matériel avant et après son utilisation.
- Maîtriser les risques pour soi et autrui, en fonction de l'environnement de travail

PUBLIC/PREREQUIS :

- Personnel désigné pour conduire les PEMP de l'entreprise.
- Aptitude médicale spécifique.

DURÉE : 2 JOURS

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 6 personnes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Formation théorique et pratique
- exposé, questions réponses, exercice
- PEMP
- Livrets pédagogiques

FORMATEUR:

Moniteur PEMP Testeur CACES® certifié

DURÉE DE VALIDITÉ : 5 ans

VALIDATION :

L'évaluation théorique et pratique aura lieu selon le référentiel CACES. La délivrance du CACES nécessite 1 journée de test complémentaire.

PROGRAMME

THÉORIE :

Introduction à la législation du travail en hauteur

- Les équipements de protection individuelle (EPI)
- Harnais, lignes de vie et leur entretien
- Les différents types de PEMP
- Réglementation / Conformité / Utilisation
- Préparation d'une intervention
- Analyse des risques et définition d'un mode opératoire
- EPC/EPI selon décret du 6 mai 1995
- Examen d'adéquation: analyse de l'environnement
- Risques électriques et conditions atmosphériques
- Utilisation de la corde service
- Accès au poste de travail

Fin de l'intervention :

- Etat des lieux
- Contrôle et repli du matériel

MISE EN PRATIQUE

- Vérification journalière : inspection avant mise en marche
- Déplacement (route, chantier, entreprise)
- Signalisation et différents types de balisage
- Déploiement (conditions de calage, stabilité des engins...), évolution, progressivité des mouvements
- Gestes de commandement
- Maneuvres de sauvegarde

Chaque stagiaire devra obligatoirement disposer des EPI adaptés à la formation (chaussures, casque, gants).
Mise à disposition par l'entreprise de la PEMP.

Risques travail en hauteur

TRH001	Travail en Hauteur	37
TRA002	Port du Harnais de Sécurité	38
TRA003	Réception Conformité Echafaudage	39
TRA004	Montage Démontage Echafaudage	40
TRA005	Utilisation Echafaudage Fixe	41

La réglementation ne donnant pas de définition du travail en hauteur, c'est au chef d'établissement, responsable de la santé et de la sécurité des salariés, de rechercher l'existence d'un risque de chute en procédant à l'évaluation du risque. Il se conforme ainsi aux principes généraux de prévention énoncés à l'article L.4121-2 du Code du travail.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU TRAVAIL EN HAUTEUR : Priorité aux installations permanentes et à la protection collective

Le Décret n°2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail induit un nouveau cadre réglementaire. Les dispositions du décret s'appliquent désormais à tous les secteurs d'activité soumis au Code du travail et prévoit une obligation pour l'employeur de mettre en place une protection contre le risque de chute quelque soit la hauteur dès lors que le danger ne peut être supprimé.

L'évaluation des risques

De nombreux travailleurs sont amenés à travailler en hauteur : professionnels du BTP, agents de réseaux électriques, agents d'entretien et techniciens de maintenance des entreprises, travailleurs du spectacle... Chaque année, plus de 10 % des accidents du travail avec arrêts sont dus aux **chutes de hauteur**. Les chutes de hauteur représentent la 2e cause d'**accidents mortels** liés au travail. Ces accidents surviennent dans tous les secteurs d'activité, mais c'est dans le secteur de la **construction** que l'on constate la plus forte proportion et les conséquences les plus graves.



Les mesures de prévention consistent à mettre en place:

- Une préparation préalable du chantier
- Un dispositif de protection collective
- Des équipements de protection individuel
- Un plan de prévention concernant l'intervention d'entreprise extérieures



Les travaux en hauteur : Réglementation, analyses des risques, obligations

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Décret 2004-924 du 01/09/04
R408 CNAM

OBJECTIFS :

- Connaître et appliquer les règles et consignes d'utilisation des différents types de matériels
- Maîtriser les caractéristiques de ces matériels et les choisir en fonction du travail à réaliser
- Assurer la mise en sécurité des personnes.

PUBLIC/PREREQUIS :

Toutes personnes appelées à réaliser des travaux en hauteur et devant utiliser des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

DURÉE : 1 JOUR

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 8 personnes.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Formation en salle
- Vidéo projecteur
- EPI travail en hauteur
- Livrets pédagogiques

FORMATEUR :

Ingénieur Prévention spécialiste des travaux en hauteur.

DURÉE DE VALIDITÉ : 3 ans

VALIDATION :

L'évaluation théorique permettra au formateur de donner une appréciation d'aptitude à l'employeur qui pourra délivrer au salarié une habilitation après visite médicale spécifique.

PROGRAMME

INTRODUCTION À LA LÉGISLATION DU TRAVAIL EN HAUTEUR

- La réglementation en vigueur
- Le code du travail Décret 2004-924 du 01/09/2004
- La recommandation R408 du 10/06/2004
- Les obligations de l'employeur et des salariés
- Les dangers du travail en hauteur, les accidents et les statistiques

L'ANALYSE DES RISQUES

- Les statistiques concernant les chutes de hauteur –
- Les différents risques liés à l'utilisation d'échafaudage

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- De l'employeur
- Du chargé de travaux ou du chef d'équipe
- De l'utilisateur
-

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES (EPI) :

- Harnais, lignes de vie,
- Entretien du matériel

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉCHAFAUDAGES, DE NACELLE :

- La réglementation
- La conformité et la réception

L'UTILISATION

- Préparation d'une intervention :
- Analyse des risques et définition d'un mode opératoire

FIN DE L'INTERVENTION

- Etat des lieux
- Contrôle et repli du matériel



Port du Harnais de Sécurité

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Article R4323-106 code du travail
Décret 1er septembre 2004
Arrêté du 19 mars 1993
Recommandation R430 du 24 avril 2007

OBJECTIFS :

- Contrôler l'état du harnais et de ses accessoires avant utilisation
- Evaluer les risques afin d'évoluer en toute sécurité pour tous les accès en hauteur
- Utiliser le harnais conformément à la réglementation et aux consignes
- Veiller à préserver son équipement de protection en situation de travail

PUBLIC/PREREQUIS :

Toutes personnes appelées à réaliser des travaux en hauteur et devant utiliser des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

Aptitude médicale spécifique.

DURÉE : 1/2 JOURNÉE soit 3h30

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 8 personnes.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Formation en salle
- Vidéo projecteur
- Harnais de sécurité, longes.
- Livrets pédagogiques
- Alternant d'exposés et des mises en situation

FORMATEUR :

Ingénieur Prévention spécialiste des travaux en hauteur.

VALIDATION :

L'évaluation théorique permettra au formateur de donner une appréciation d'aptitude à l'employeur qui pourra délivrer au salarié une habilitation après visite médicale spécifique.

PROGRAMME

LES TRAVAUX EN HAUTEUR

- Les risques et ses conséquences
- Les risques liés à une mauvaise utilisation d'un harnais

LA RÉGLEMENTATION DES TRAVAUX EN HAUTEUR

- Les textes réglementaires
- Les protections collectives/la protection individuelle

LE HARNAIS DE SÉCURITÉ ET SON ENVIRONNEMENT

- La réglementation sur les EPI
- Les différents harnais en fonction d'une situation de travail
- Les longes, les connecteurs
- Les systèmes d'arrêts de chute, les points d'ancrage
- L'Interprétation des informations données dans les notices d'instruction du fabricant
- Les règles de stockage, d'entretien, de vérification

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- De l'employeur
- Du chargé de travaux ou du chef d'équipe
- De l'utilisateur

UTILISATION DU HARNAIS

- Les points clés à vérifier avant chaque utilisation
- Les techniques de pose et de réglage du harnais en fonction de sa morphologie
- Les points clés à vérifier à l'issue de la pose
- Les principes généraux de déplacement avec le harnais

SITUATION DE TRAVAIL DÉGRADÉ

- La conduite à tenir

Cet EPI est également soumis à l'obligation de contrôle une fois par an par le fabricant ou un bureau de contrôle.



Réception Conformité Echafaudage

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Décret 2004-924 du 01/09/04
Recommendation R 408 CNAMETS Décret
08/01/65 modifié en février 2006

OBJECTIFS :

- Savoir établir un cahier des charges tenant compte du travail à effectuer
- Réceptionner un échafaudage suivant la réglementation
- Contrôler un échafaudage au cours de son utilisation quotidienne

PUBLIC/PREREQUIS :

Personnel amené à prévoir, réceptionner, et/ou contrôler au cours d'une opération, un échafaudage.

DURÉE : 1 JOUR

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 10 personnes.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Logiciel de formation,
- Vidéo projecteur.
- Livret pédagogique

FORMATEUR :

Ingénieur Prévention spécialiste des travaux en hauteur.

DURÉE DE VALIDITÉ : 3 ans

VALIDATION :

L'évaluation théorique permettra au formateur de donner une appréciation d'aptitude à l'employeur qui pourra délivrer au salarié une habilitation après visite médicale spécifique.

PROGRAMME

LA LÉGISLATION SUR LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉCHAFAUDAGES

- réglementation spécifique aux échafaudage
- identification et rôle des différentes instances et organismes de prévention
- responsabilités civiles et pénales en cas d'accident
- La responsabilité de l'encadrement
- délégation de pouvoir

LES CARACTÉRISTIQUES DU MATÉRIEL ET LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE STABILITÉ

- les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation
- le cahier des charges

L'IMPLANTATION, L'ENVIRONNEMENT, LES DANGERS ADMISSIBLES ET LES ACCÈS

- le plan de prévention, PPSPS
- les autorisations : voirie, travail
- les risques liés à l'environnement de la structure : chimique, électrique, voirie
- Les risques spécifiques à chaque type d'échafaudage

LA RÉDACTION D'UNE DEMANDE D'ÉCHAFAUDAGE (CAHIER DES CHARGES)

- bilan de charges verticales
- descente de charges, répartition des appuis, hauteur de calage...
- hauteur libre des montants, contraintes apportées par les départs
- bilan des charges horizontales
- efforts dûs au vent, contreventement
- ancrage et amarrages
- type et résistance des planchers préfabriqués et des platelages en planche
- garde-corps et plinthe
- les accès
- consignes et affichages

Chaque stagiaire devra obligatoirement disposer des EPI adaptés à la formation (chaussures, casque, gants)
Mise à disposition par l'entreprise des éléments permettant de monter un échafaudage



Montage Démontage Echafaudage

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Décret 2004-924 du 01/09/04
 Recommandation R 408 CNAMETS Décret
 08/01/65 modifié en février 2006

OBJECTIFS :

- Etablir un cahier des charges tenant compte du travail à effectuer
- Monter un échafaudage suivant la réglementation
- Contrôler un échafaudage

PUBLIC/PREREQUIS :

Personnel amené à monter, démonter, contrôler lors d'une opération, un échafaudage.
 Aptitude médicale spécifique.

PROGRAMME

THÉORIE :

- La réglementation en vigueur
- Les dangers du travail en hauteur, les accidents et les statistiques
- Les différents matériels et matériaux employés
- Les techniques de montage suivant la notice du fabricant
- La protection individuelle (harnais de sécurité)
- La conformité de l'édifice
- Les points clefs à vérifier avant d'utiliser un échafaudage
- Identification des échafaudages
- Nomenclature
- Les accès et la circulation sur l'échafaudage
- Les limites de charges
- La gestion des risques liés à la co-activité
- Conduite à tenir en cas de situation dangereuse
- Levage de charges
- Communication entre les opérateurs et conduite à tenir en cas de danger
- Dispositifs pour la stabilité : ancrages, amarrages, les différentes technologies d'ancre

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Logiciel de formation,
- Vidéo projecteur.
- Formation pratique
- Eléments d'échafaudage
- Livret pédagogique

FORMATEUR :

Ingénieur Prévention spécialiste des travaux en hauteur.

MISE EN PRATIQUE

- Montage d'un échafaudage tubulaire fixe de 2M X 2M sur 2 niveaux de travail (Ecriture de l'expression des besoins et mise en application sur le terrain)
- Choix de l'implantation
- Echafaudage standard avec un plancher de travail préfabriqué et un plancher de travail en bois
- Construction des accès internes et / ou externes
- Réalisation d'un dépôt sur console ou par renvoi de charge sur les poteaux principaux.

DURÉE DE VALIDITÉ : 3 ans

VALIDATION :

L'évaluation théorique permettra au formateur de donner une appréciation d'aptitude à l'employeur qui pourra délivrer au salarié une habilitation après visite médicale spécifique.

**Chaque stagiaire devra obligatoirement disposer des EPI adaptés à la formation (chaussures, casque, gants) .
 Mise à disposition par l'entreprise du matériel de levage (engin, apparaux, charges).**



Utilisation Echafaudage Fixe

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Décret 2004-924 du 01/09/04
Recommandation R 408 CNAMTS Décret
08/01/65 modifié en février 2006

OBJECTIFS :

- Acquérir les éléments de base permettant d'utiliser un échafaudage en sécurité conformément au Décret 2004-924 du Code du Travail.

PUBLIC/PREREQUIS :

Tout utilisateur potentiel, d'un échafaudage fixe

DURÉE : 1 JOUR

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 10 personnes.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Logiciel de formation,
- Vidéo projecteur.
- Formation pratique
- Livret pédagogique

FORMATEUR :

Ingénieur Prévention spécialiste des travaux en hauteur.

DURÉE DE VALIDITÉ : 3 ans

VALIDATION :

L'évaluation théorique permettra au formateur de donner une appréciation d'aptitude à l'employeur qui pourra délivrer au salarié une attestation de compétence.

PROGRAMME

1. L'ANALYSE DES RISQUES

- Les statistiques concernant les chutes de hauteur –
- Les différents risques liés à l'utilisation d'échafaudage
- Coupures de presse

2. LA REGLEMENTATION CONCERNANT LES ECHAFAUDAGES

- Le code du travail Décret 2004-924 du 01/09/2004
- La recommandation R408 du 10/06/2004
- Les obligations de l'employeur et des salariés
- Les niveaux de responsabilité
- Le PV de réception de l'échafaudage

3. REGLES D'UTILISATION

- Les éléments constitutifs
- Stabilité des échafaudages roulants
- Rigidité
- Résistance
- Les accès

4. LA SECURITÉ

- Les équipements de protection individuelle
- Les surcharges
- La signalisation
- Les conditions météorologiques
- La conduite à tenir en cas d'accident

5. LES DOCUMENTS D'UTILISATION

- Le procès-verbal de réception
- Afichage des charges d'exploitation
- Registre de sécurité

6. EXERCICES PRATIQUES

Chaque stagiaire devra obligatoirement disposer des EPI adaptés à la formation (chaussures, casque, gants).
Mise à disposition par l'entreprise du matériel de levage (engin, appareaux, charges).



Formation SST (Initiale)

Sauveteur Secouriste du Travail

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Code du travail : articles r4224-15 et 16

OBJECTIFS :

- Situer le cadre réglementaire de son intervention
- Incrire son action d'acteur prévention dans une démarche de prévention
- Participer à l'évaluation des risques professionnels
- Réaliser une protection adaptée et examiner la victime
- Alerter et faire alerter
- Secourir la victime de manière appropriée

PUBLIC/PREREQUIS :

- L'ensemble du personnel
- Aucun prérequis

DURÉE : 2 JOURS (14 h)

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 4 à 10 stagiaires

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- apports théoriques,
- échanges, partage d'expériences
- démonstrations par le formateur SST
- exercices d'apprentissage en groupe
- mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise

FORMATEUR :

Formateurs professionnels du secourisme certifié par l'INRS et spécialistes en prévention des risques professionnels.

DURÉE DE VALIDITÉ :

Le certificat SST est valable 24 mois à compter de la fin de la formation SST.

MODALITES D'ÉVALUATION :

Mise en situation, échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur la connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST.

VALIDATION :

Délivrance d'un certificat SST (Sauveteur Secouriste du Travail) à l'issue de la formation sous réserve de satisfaction des critères d'évaluation.

PROGRAMME

1/ Situer le cadre réglementaire de son intervention

Le rôle et les responsabilités du Sauveteur Secouriste du Travail
Les conséquences humaines, financières et réglementaires des risques dans l'entreprise
Les croyances et réalités entourant la santé et le travail

2/ Incrire ses actions dans une démarche de prévention

Connaître son potentiel d'action dans la démarche de prévention de la structure
Participer activement à la démarche de prévention
Interagir efficacement avec les autres acteurs de la prévention

3/ Participer à l'évaluation des risques professionnels

Le processus d'apparition des risques professionnels
Cibler et identifier les différents risques de son secteur professionnel
Repérer les situations à risques
Identifier les composantes d'une situation de travail à risque
Différencier les actions de prévention, de protection et de réparation
Les outils de recherche d'améliorations préventives

4/ Réaliser une protection adaptée et examiner la victime

Identifier et supprimer le danger
Les différents dégagements d'urgence
La conduite à tenir en cas d'alerte aux populations et d'attentats
Déceler une urgence vitale

5/ Alerter et faire alerter

Connaître les numéros d'urgence
Connaître les acteurs des secours internes et externes à son entreprise
Délivrer un message d'alerte adapté sur le fond et la forme
Décrire efficacement une situation d'accident

6/ Secourir la victime de manière appropriée

Agir face à un saignement abondant
Agir face à un étouffement
Agir face à un malaise
Agir face aux brûlures
Agir face à des douleurs empêchant certains mouvements
Agir face à des plaies sans saignement abondant
Agir face à une victime qui ne répond pas mais respire
Agir face à une victime qui ne répond pas et ne respire pas



Formation MAC SST (Recyclage)

Sauveteur Secouriste du Travail

La formation SST fait partie du plan national de formation depuis le 1^{er} Janvier 2011 et s'inscrit dans un dispositif national de formation à la prévention des risques professionnels. Le sauveteur secouriste du travail devient un acteur de la prévention capable d'apporter sa contribution à l'élaboration du Document Unique concernant l'évaluation des Risques.



CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE :

Code du travail : Art. R4224-15 et 16
Circulaire CARSAT 32/10 du 03/12/2010

OBJECTIFS :

- Poursuivre sa participation à la démarche de prévention
- Poursuivre l'évaluation des risques professionnels
- Réaliser une protection adaptée et examiner la victime
- Alerter et faire alerter
- Secourir la victime de manière appropriée.

PUBLIC/PREREQUIS :

- Les salariés ayant participé à la formation initiale SST dans les 24 mois précédents.
- Les salariés ayant participé au premier recyclage SST dans les 24 mois précédents.

DURÉE :

1 jour (7 heures)

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un groupe de 4 à 10 stagiaires

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- apports théoriques,
- échanges, partage d'expériences
- démonstrations par le formateur SST
- exercices d'apprentissage en groupe
- mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise

FORMATEUR :

Formateurs professionnels du secourisme certifié par l'INRS et spécialistes en prévention des risques professionnels.

DURÉE DE VALIDITÉ :

Le certificat SST est valable 24 mois à compter de la fin de la formation

MODALITES D'ÉVALUATION :

Mise en situation, échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur la connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST.

VALIDATION :

Délivrance d'un certificat SST (Sauveteur Secouriste du Travail) à l'issue de la formation sous réserve de satisfaction des critères d'évaluation.

PROGRAMME

1/ Poursuivre sa participation à la démarche de prévention

Revoir le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail
Faire le point sur les avancées individuelles et collectives
Réactiver son potentiel d'action
Agir en collaboration avec les autres acteurs

2/ Poursuivre l'évaluation des risques professionnels

Revoir le processus d'apparition des risques professionnels
Réviser les différents risques de son secteur professionnel
Partager ses repérages de situations de travail à risques.
Revoir les outils de recherche d'améliorations préventives

3/ Réaliser une protection adaptée et examiner la victime

Identifier et supprimer le danger
Les dégagements d'urgence
Les différents messages d'alerte aux populations
Déceler une urgence vitale

4/ Alerter et faire alerter

L'alerte en entreprise et en dehors
La transmission de l'alerte

5/ Secourir la victime de manière appropriée

Révision du carrefour des techniques
Revoir la conduite de secours à tenir en fonction de la situation

CATALOGUE DES FORMATIONS SÉCURITÉ 2020



ES2 Management

31 Parc du Golf, 350 av de Lauzière 13 593 Aix-en-Provence

Tel : 06.23.39.29.17 - Fax : 04.42.16.35.09

Contact : contact@es2-management.fr - Site : www.es2-management.fr